

DELIBERATION N° 64/78 : CHANGEMENT d'INDEX - CONVENTION DE LOCATION OU DE PARTICIPATION

Le Maire informe l'Assemblée que l'index TP 34, utilisé comme base et index d'actualisation dans toutes les conventions communales a été supprimé au cours de l'année 1977.

Il convient de remplacer cet index par un autre, afin de pouvoir appliquer l'actualisation prévue dans les conventions qui ont été établies antérieurement à cette suppression et dont la participation n'a pas encore été mise en recouvrement.

L'index TP 01 semble se rapprocher le plus de l'index TP 34.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- l'index TP 34 est remplacé par l'index TP 01 dans toutes les conventions que la commune a passées et dont la recette reste à encaisser.

---

Monsieur le Maire insiste pour que les problèmes de sécurité ainsi que les fermetures de la M.J.C. soient impérativement réglés pour le 1er Juillet 1978

---

A 24 HEURES, L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE